

Inscriptions et admissions des élèves de GS ou nouveaux élèves arrivants sur la commune du Gua

Rentrée 2024

1/L'inscription se fait en mairie du 10 avril au 29 mai 2024

Inscription uniquement les **mercredis de 13h30 à 17h30**

Avec les documents suivants :

- Photocopie du livret de famille
- Justificatif de domicile de - 3 mois
- Certificat de radiation de l'enfant

2/L'admission se fait au groupe scolaire le Bruyant **du 11 avril au 30 mai**

Avec les documents suivants :

- Certificat d'affectation scolaire en élémentaire (donné par la mairie du Gua lors de l'inscription).
- Attestation sur l'honneur** de la vaccination de l'enfant à jour* (pas de carnet de santé)
- Livret scolaire et les bulletins de l'ancienne école pour l'enfant nouveau sur la commune.
- Certificat de radiation de l'enfant (nouveau sur la commune)

→Les jeudis 11 avril ; 02 mai ; 16 mai (après-midi) ; 23 mai, 30 mai

Ces permanences sont sans RDV et aux créneaux horaires suivants : De 8h45 à 11h35 et de 13h45 à 16h45.

→Les autres jours.

Appeler l'école au 04 76 72 36 40 pour convenir d'un RDV (si messagerie, laisser les coordonnées pour rappel) ou envoyer un mail au : ce.0380631e@ac-grenoble.fr

La liste des fournitures scolaires sera transmise fin juin aux classes.

Elle sera affichée au panneau devant l'école.

La directrice, Mme Garrucho M-Ange.

* ADMISION A L'ECOLE ET VACCINS OBLIGATOIRES

Les familles ont 3 mois pour régulariser la situation vaccinale de leur enfant.

En plus des 3 vaccins anciennement obligatoires :

- ▶ la diphtérie
- ▶ le tétanos
- ▶ la poliomyélite

S'ajoutent :

- ▶ l'Haemophilus influenzae B
- ▶ la coqueluche
- ▶ l'hépatite B
- ▶ la rougeole
- ▶ les oreillons
- ▶ la rubéole
- ▶ le méningocoque C (bactérie provoquant des méningites),
- ▶ le pneumocoque (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites). Cf site :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/vaccins-obligatoires/>